

**VILLE de MENTON**  
(Alpes-Maritimes)

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Délibération n° 48/14**

***Approbation du projet de révision du  
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)***

L'an deux mille quatorze, le 14 avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 8 avril, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, *sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GUIBAL, Député-Maire.*

**Présents :**

M. Jean-Claude GUIBAL - M. Nicolas AMORETTI (à c/ de 19h40) - Mme Martine CASERIO - M. Christian TUDES - Mme Gabrielle BINEAU - M. Yves JUHEL - Mme Patricia MARTELLI - M. Marcel CAMO - Mme Monique MATHIEU - M. Jean-Claude ALARCON - Mme Sandrine FREIXES - Mme Nicole ZAPPIA - Mme Sylviane ROYEAU - M. Henri SCANDOLA - M. Daniel ALLAVENA - M. Jean-Louis NATALI - Mme Françoise MEFFRE - Mme Arielle DAUNAY - Mme Isabelle ALMONTE - Mme Béatrice BIECHEL - M. Daniel BORTUZZO (à c/de 19h05) - M. Fabrice PINET (à c/ de 19h15) - Mme Habiba PAILLAC - M. Franc COMBE (à c/ de 19h07) - M. Florent CHAMPION - Mme Iris FERRARI - Mme Danielle VASSALLO-MEDECCIN - Mme Lydia SCHENARDI - M. Jean-Jacques CLEMENT - M. Thierry GAZIELLO - Mme Pascale GERARD - M. Claude CALVIN - M. Patrice NOVELLI - Mme Magali DELAIRE-CROVETTO.

**Pouvoirs :**

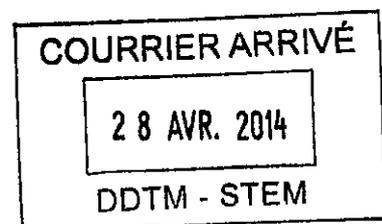
M. Santos SERFATY à M. Jean-Claude GUIBAL

**Absents :**

M. Daniel BORTUZZO (jusqu'à 19h05)  
M. Franc COMBE (jusqu'à 19h07)  
M. Fabrice PINET (jusqu'à 19h15)  
M. Nicolas AMORETTI (jusqu'à 19h40)

*Monsieur Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.*

**Date d'affichage :**



# Séance du 14 avril 2014

## Délibération n° 48 / 14

**OBJET** : Approbation du projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur - PSMV

**RAPPORTEUR** : Monsieur Yves JUHEL, adjoint au maire

Approuvé par arrêté conjoint du ministre de l'équipement et du ministre de la culture du 30 juin 2003, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé de Menton (PSMV) émane de la volonté municipale de protéger, mettre en valeur et dynamiser le centre historique déqualifié au fil des siècles.

Afin de mettre à jour ce document d'urbanisme et autoriser la réalisation de grands projets d'aménagement, cette assemblée a sollicité de l'Etat, par délibération du 22 septembre 2006, une mise en révision du PSMV.

Cette procédure devait notamment permettre :

- la construction du musée Jean Cocteau devant les halles municipales,
- la réhabilitation de l'ancien hospice Saint Julien pour l'accueil du campus « Moyen-Orient, Méditerranée » de Sciences Po Paris,
- l'aménagement du quai Bonaparte et de l'esplanade des Sablettes avec notamment la création d'un parc de stationnement souterrain.

Le projet définitif de révision du PSMV a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2008.

Or cet acte a fait l'objet d'un recours de la part d'un particulier, et un jugement du Tribunal Administratif est intervenu le 14 janvier 2013, annulant la procédure sur un motif de forme. Ce jugement a censuré la procédure in fine, en ce que des modifications sont intervenues à la demande de l'Etat après l'enquête publique pour tenir compte des demandes de la commission nationale des secteurs sauvegardés, et notamment de la création d'une emprise constructible faisant l'objet d'une réglementation spécifique à l'arrière de l'Hospice Saint-Julien (dénommée emprise C).

Toutefois, le jugement ne remettait pas en cause les phases intervenues préalablement à l'enquête publique. Aussi, le projet de révision du PSMV présenté à l'avis du conseil municipal le 20 août 2007 demeurait valide, ainsi que l'avis favorable et unanime de la commission nationale des secteurs sauvegardés.

Par délibération en date du 24 mai 2013, le conseil municipal a sollicité de l'Etat la reprise et l'achèvement de la procédure pour recouvrer force juridique.

Le dossier approuvé en 2008 a été présenté au public lors d'une enquête organisée du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014.

Monsieur le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions le 18 février 2014. Celles-ci sont favorables et assorties de recommandations.

La commission locale du secteur sauvegardé a examiné ces éléments le 21 mars 2014, ainsi que les demandes et observations du public. Elle a rendu un avis favorable sur le projet de révision du PSMV et entériné quelques évolutions au dossier sollicitées durant l'enquête publique.

Il appartient désormais au conseil municipal de délibérer, afin de se prononcer sur le dossier de révision du PSMV du secteur sauvegardé, qui intègre les décisions de la CLSS, avant transmission et approbation par arrêté préfectoral.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.313-1 à L.313-2-1 et R.313-1 à R.313-16,

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'équipement et du ministre de la culture du 30 juin 2003 ayant approuvé le PSMV,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2006 sollicitant la prescription de la révision du PSMV par l'Etat,

Vu l'arrêté du ministre de l'équipement et du ministre de la culture en date du 23 janvier 2007 portant mise en révision du PSMV,

Vu l'avis favorable de la commission locale du secteur sauvegardé en date du 7 juin 2007,

Vu la délibération n° 93/07 du 20 août 2007 tirant le bilan de la concertation sur le projet de révision du PSMV,

Vu la délibération du conseil municipal n°94/07 du 20 août 2007 arrêtant le projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé,

Vu l'avis favorable de la commission nationale des secteurs sauvegardés du 15 novembre 2007,

Vu la délibération du conseil municipal n°119/13 du 24 mai 2013 portant arrêt du projet de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Menton,

Vu le projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé, amendé des remarques émises par la commission nationale des secteurs sauvegardés du 15 novembre 2007, et soumis à enquête publique du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur en date du 18 février 2014,

Vu l'avis favorable de la commission locale du secteur sauvegardé du 21 mars 2014,

Considérant que le projet de révision du PSMV tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme,

### **JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR**

. Approuver le projet de révision du PSMV, tel qu'il est annexé à la présente,

. Indiquer que la présente délibération et le projet de révision du PSMV annexé à cette dernière seront transmis à M. le Préfet des Alpes-Maritimes,

- . Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois,
- . Préciser que le dossier définitif du projet de révision, tel qu'il est arrêté par le conseil municipal, sera tenu à la disposition du public.

**LE CONSEIL**  
après en avoir délibéré,

**adopte à la majorité absolue des suffrages exprimés**  
26 voix pour  
7 voix contre (MM Ferrari, Vassallo-Médecin, Schénardi,  
Clément, Gaziello, Gerard, Calvin)  
2 abstentions (MM Novelli, Delaire-Crovetto)

Pour extrait conforme,  
*Le Député-Maire,*



Jean-Claude GUIBAL

**Visa de la préfecture :**